

Ecole primaire de Lacenas  
 Grand'rue  
 69 640 LACENAS  
 Tel: 04 74 67 34 49  
 Mail: [ce.0691097t@ac-lyon.fr](mailto:ce.0691097t@ac-lyon.fr)

**Procès-verbal du 1<sup>er</sup> conseil d'école**  
**08/11/2018**

**Présents :**

<b>Les enseignants de l'école</b>	Mme Gaëlle PERRETTE (enseignante) M. Rodolphe HODIEUX (directeur) Mme Nadine MEYNIER (enseignante) Mme Christelle FAURE (enseignante)
<b>Les représentants de la mairie</b>	M. Georges GREVOZ (Maire de LACENAS) M <sup>me</sup> Viviane COURBIERE (adjointe au maire) M <sup>me</sup> Caroline CHAPELLE (adjointe au maire)
<b>Les représentants des parents d'élèves</b>	M <sup>me</sup> BOUVARD Isabelle M <sup>me</sup> SAUVAGEOT Emilie M <sup>me</sup> GOULLARD Béatriz
<b>Le personnel municipal</b>	M <sup>me</sup> Marie-Claude CHAMBRU (ATSEM) M <sup>me</sup> Chrystèle SEPREZ (ATSEM)
<b>Déléguées départementales de l'éducation nationale</b>	M. Alain VACHET (DDEN)
<b>AVS/EVS</b>	

**Absents et excusés :**

M<sup>me</sup> Marie-Thérèse DESBONNE (DDEN)  
 M<sup>me</sup> COGNO Carole  
 M. David PROVOST (adjoint au maire)  
 M<sup>me</sup> Virginie BERNARD (adjointe au maire)

<b>Points à traiter</b>	<b>Développement</b>	<b>Commentaires du conseil</b>
<b>Horaire du conseil d'école</b>	Prochains conseils d'école : Jeudi 14 février 2019 à 18h30 Jeudi 13 juin 2019 à 18h30	
<b>Organisation pédagogique 2018/2019</b> <i>Le personnel de l'école</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <u>Personnel Education nationale :</u> 4 classes avec 4 enseignants titulaires :</li> <li>✓ Classe 1 : Mme Christelle FAURE (PS/MS)</li> <li>✓ Classe 2 : Mme Nadine MEYNIER (GS/CP)</li> <li>✓ Classe 3 : M. Rodolphe HODIEUX (CP/CE1)</li> <li>✓ Classe 4 : Mme Gaëlle PERRETTE (CE2/CM1/CM2)</li> <li>✓ Claire GAUDINOT est AVS et accompagne dans son travail une élève.</li> <li>✓ Mme Corinne LACROIX, EVS administrative l'an dernier, ne travaille plus à l'école. Son poste a été supprimé.</li> <li>✓ Mme Alice BRAMANT, musicienne du conservatoire de Villefranche, intervenante dans les classes de CP/CE1</li> </ul>	

	<p>et CE2/CM1/CM2 l'an dernier, ne travaille plus à l'école. Son intervention n'a pas été reconduite.</p> <p>➤ <u>Personnel municipal</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nadia Léonard s'occupe de l'entretien des locaux ainsi que du service de cantine et des NAP.</li> <li>✓ Mme BROCHARD assure l'entretien des classes les lundis, jeudis et vendredis.</li> <li>✓ Marie-Claude Chambru est affectée sur le poste d'ATSEM dans la classe 1 des PS MS.</li> <li>✓ Mme Chrystèle Seprez est affectée le matin de 9h00 à 11h30 dans la classe 2 des GS/CP. Elle est aussi responsable de la gestion de la cantine et des garderies. Elle accueille les enfants dès 7h30 le matin et jusque 18h00 le soir.</li> </ul>		
<b>Effectifs et répartition des élèves</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le jour de la rentrée 2018 : 87 enfants inscrits et présents le jour de la rentrée.</li> <li>✓ Répartition rentrée 2018 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Classe 1 : 13 PS 9 MS = 22</li> <li>• Classe 2 : 13 GS 8 CP = 21</li> <li>• Classe 3 : 5 CP 17 CE1 = 22</li> <li>• Classe 4 : 9 CE2 4 CM1 9 CM2 = 22</li> </ul> </li> </ul> <p>L'école a accueilli au mois de septembre 4 élèves issus des gens du voyage.  Aujourd'hui : 87 enfants :  Au mois de janvier 19 un élève supplémentaire est attendu en GS.</p>		
<b>Les rythmes scolaires</b>	Rythmes scolaires : Lundi-mardi-jeudi-vendredi de 8h20 à 11h30 et de 13h20 à 16h30.		
<b>Le projet d'école 2016/2020</b>	Parcours maternelle (uniquement pour les écoles maternelles)	Consolidation de la relation école-famille. Construire une école où les enfants vont apprendre ensemble et vivre ensemble. Maîtrise des compétences nécessaires pour être « élève ».	
	Parcours de réussite scolaire (uniquement pour les écoles élémentaires)	Améliorer la maîtrise de la lecture (déchiffrage et compréhension) Renforcer la maîtrise du calcul mental.	

	Parcours citoyen et éco-citoyen	Renforcer l'esprit collaboratif entre les élèves.
	Parcours d'éducation artistique et culturelle	Développer une culture et une sensibilité artistique commune. Proposer aux élèves une grande diversité de pratiques et de domaines artistiques.
<b>Les projets d'actions déjà réalisés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Journée sportive le 28/9/17. Toutes les classes.</li> <li>✓ Sortie au théâtre de Villefranche : Classe 3 pour assister au spectacle « Cloc »</li> <li>✓ Présentation du monument au mort de la commune de Lacenas par la classe 4.</li> </ul>	
<b>Les projets d'actions envisagés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Visite créative au musée Paul Dini le 23/05/19. Classes 3 et 4.</li> <li>✓ Spectacles au théâtre de Villefranche pour les classes 2,3 et 4.</li> <li>✓ Fabrication d'un panneau collectif avec les prénoms des élèves de l'école.</li> <li>✓ Exposition arts plastiques 9/4/19.</li> <li>✓ Rencontre en chansons à Cognac en juin 19</li> <li>✓ Spectacle de fin d'année le 29 juin 2019</li> </ul>	
<b>Les exercices de sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Exercice « incendie ». 17/9/18 : évacuation sans problème. Tous les enfants étaient en rangs sur le terrain de sport en 4 min 10 s.</li> <li>✓ Exercice confinement. Le 24/09/18. RAS.</li> <li>✓ Exercice « attentat-intrusion ». 1/10/18. Les classes 3 et 4 sont restées confinées 10 minutes. Les classes 1,2 ont réalisé une évacuation silencieuse.</li> <li>✓ Les PPMS « risque majeur » et « attentat intrusion » ont été mis à jour au mois de septembre/octobre.</li> </ul>	
<b>Les évaluations CP et CE1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les élèves de CP et CE1 ont passé des évaluations diagnostiques standardisées en début d'année. Ces dernières ont permis de cibler rapidement les points forts et les points faibles des élèves. Les résultats ont été communiqués aux parents.</li> </ul>	
<b>Aménagements matériels</b>	<p>Aménagement réalisés depuis le dernier conseil.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les peintures des classes 3, 4 ainsi que celles du couloir les séparant ont été refaites cet été.</li> <li>✓ L'éclairage de ces salles a été refait.</li> <li>✓ Le portail et les portes de l'école donnant sur la grand'rue ont été repeintes.</li> </ul>	

	<p>Autres aménagements demandés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Structure de cour pour la maternelle.</li> <li>✓ Toilettes maternelle à repenser. (cloisons, urinoirs, peinture, ventilation...)</li> <li>✓ Limiter la pression dans les robinets de toilettes des garçons.</li> <li>✓ Solution pour problème de terre à gauche des escaliers menant au terrain de sport.</li> </ul>	
<b>Le règlement intérieur de l'école</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le règlement départemental académique est toujours en vigueur. Il s'applique à toutes les écoles du département, et s'ajoutent à celui-ci les alinéas spécifiques à l'école de Lacenas (voir annexe 1)</li> <li>✓ Lecture, validation ou amendement de l'annexe 1</li> </ul>	Le règlement de l'école est voté à l'unanimité.
<b>Questions diverses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Budget école 2019</li> </ul> <p>Cantine scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quels aménagements pourraient rendre le temps de cantine plus calme et agréable pour tous ?</li> <li>- Dans le cadre de l'agenda 21 :</li> <li>- Une demi-journée de ramassage des déchets sera organisée avec la mairie de Lacenas au printemps 19.</li> <li>- Les classes seront invités à faire des plantations dans le jardin de la biodiversité au printemps 19.</li> </ul>	<p>Mairie : Le budget 2018 sera reconduit pour 2019.</p> <p>La commission école va mettre en place une réflexion et proposera des aménagements du temps de cantine.</p>

## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE 2018-2019**

Voté en conseil d'école le 08/11/18

Application du règlement départemental de l'inspection académique du Rhône. A ceci s'ajoutent des spécificités à l'école de Lacenas.

### **FRÉQUENTATION ET OBLIGATIONS SCOLAIRES**

#### **Fréquentation**

- Les élèves sont en obligation scolaire à leur 6<sup>ème</sup> anniversaire. Un élève inscrit en maternelle (avant 6 ans) doit fréquenter l'école assidûment.
- Les enfants malades ne doivent pas venir à l'école.

#### **Absences**

- En cas d'absence non prévue, appeler si possible l'école avant 8h20.
- Toute absence doit être justifiée par un mot daté et signé des parents et l'école doit en être informée dès que possible. Un justificatif écrit des parents sera exigé au retour de l'enfant (enfant en obligation scolaire).

#### **Maladies.**

- Toute maladie contagieuse d'un enfant doit être signalée immédiatement, un certificat est exigé pour la reprise de la classe.
- Aucun membre du personnel n'est autorisé à laisser un enfant prendre un médicament. Contacter le directeur pour établir un PAI (projet d'accueil individualisé) pour la prise de médicaments pendant les heures scolaires.

### **RELATIONS PARENTS/ENSEIGNANTS**

- Les enseignants et les familles se doivent un respect réciproque, excluant tout comportement, parole ou geste blessants.
- Les enseignants peuvent recevoir les parents sur rendez-vous.

### **HORAIRES ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE**

Rythmes scolaires : Lundi-mardi-jeudi-vendredi de 8h20 à 11h30 et de 13h20 à 16h30.

Pour la maternelle : **Entrées** de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30 **dans la classe.**  
**Sorties** de 11h20 à 11h30 et de 16h20 à 16h30 **dans la classe.**

Pour l'élémentaire : **Entrées** de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30 **dans la cour.**  
**Sorties** à 11h30 et 16h30 **au portail**

- Les enfants ne doivent pas pénétrer dans l'école en dehors des heures fixées.
- Après 11h30 ou 16h30 les élèves inscrits sont confiés à la garderie. En cas de retard des

parents, les enseignants emmèneront les enfants non inscrits à la garderie.

- Les enfants de maternelle doivent être conduits en classe par un adulte. Ils ne peuvent quitter l'école qu'accompagnés d'un adulte nommé par les parents.
- A partir de 11h30 et de 16h30, seuls les élèves qui restent à la cantine ou à la garderie demeurent sous la responsabilité du personnel municipal.

### **VIE SCOLAIRE**

- Tout objet dangereux (cutter, couteau, briquet...) et cartes de collections sont interdits. Sont également interdits : les parapluies, ballons en cuir, balles de tennis, sucettes, bonbons, chewing-gums... ainsi que tout objet de valeur.
- L'école n'est pas responsable des pertes et vols d'objets de valeur.
- Par mesure d'hygiène, les parents contrôleront régulièrement la chevelure et signaleront la présence de poux le cas échéant.
- Une tenue correcte est demandée, visage dégagé (pensez aux serre-têtes), vêtements et chaussures adaptés aux activités scolaires (des tenues spécifiques seront demandées par les enseignants selon, les besoins, en EPS par exemple).
- Du matériel scolaire est fourni à chaque enfant en début d'année. Tout matériel ou livre perdu ou détérioré doit être remplacé par les parents.
- Pour des raisons de sécurité, les portes de l'école resteront fermées durant les heures de classe. Les personnes non autorisées ne peuvent pénétrer dans l'établissement.
- Les enfants s'engagent à respecter tous les autres enfants, le personnel de l'école et les locaux et à ne pas être violents par la parole ou par des actes.
- L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques est interdite dans l'école et pendant toute l'activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de son enceinte, à l'exception des circonstances, notamment les usages pédagogiques, et des lieux dans lesquels le règlement intérieur l'autorise expressément. Cette disposition n'est pas applicable aux équipements que les élèves présentant un handicap sont autorisés à utiliser. Le téléphone portable confisqué sera conservé dans le bureau de direction et rendu aux parents de l'élève dès que possible.

Signatures des parents :